

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-10-2

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Délégation ouest

Service consulté

CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ - PROJETS D'EXTENSION DES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES D'INGWILLER ET D'OBERMODERN-ZUTZENDORF PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HANAU LA PETITE PIERRE

Résumé : Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Suite à l'avis favorable de la Commission des dynamiques et des équilibres territoriaux, réunie le 1er mars dernier, et sur proposition des élus de la Collectivité européenne d'Alsace, il a été décidé de maintenir, à titre transitoire, le dispositif bas-rhinois des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Les projets d'extension des structures périscolaires d'Ingwiller et d'Obermodern-Zutzendorf répondent aux critères fixés dans le cadre de ce dispositif transitoire.

Il est proposé à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer une contribution financière, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, pour l'extension des structures périscolaires à Ingwiller et Obermodern-Zutzendorf.

La volonté de de la Collectivité européenne d'Alsace est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre qui a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 25 janvier 2018.

Les projets d'extension des structures périscolaires à Ingwiller et Obermodern-Zutzendorf, répondent à plusieurs des grands enjeux du Département du Bas-Rhin et du Territoire d'Action Ouest où se situe la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre :

- ✓ **Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.** L'objectif est de faciliter la mise en place d'une offre de services enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers.
- ✓ **Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples,** avec l'objectif de garder les jeunes ménages sur le territoire en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire.

1. Stratégie enfance et petite enfance de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre ne peut répondre favorablement à toutes les demandes d'accueil dans les structures périscolaires par manque de places dans les structures existantes d'accueil collectif des enfants de 3 à 12 ans durant la pause méridienne et après les horaires scolaires.

La Communauté de Communes compétente en matière d'étude, de réalisation et de gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire s'est associée aux Communes du territoire pour initier une réflexion sur les sites d'accueils scolaires et périscolaires pour mailler tout le territoire. L'objectif de la démarche est d'assurer un développement qualitatif et quantitatif de l'offre de service périscolaire accessible à l'ensemble des familles des 38 communes du territoire de l'intercommunalité.

Aussi, pour répondre aux nouveaux besoins des familles en matière de garde d'enfant, un schéma de développement de l'offre d'accueil périscolaire a été élaboré, fléchant en priorité l'extension des structures périscolaire d'Ingwiller et d'Obermodern-Zutzendorf.

La Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces périscolaires.

a) Présentation du projet d'extension de l'accueil périscolaire à Ingwiller

L'accueil de loisirs périscolaire d'Ingwiller a un agrément de 70 places auquel se rajoute une cantine « provisoire » de 20 places. Une trentaine d'enfants étaient en liste d'attente à la rentrée dernière.

La réorganisation scolaire est en cours et prévoit le rajout de 213 élèves du RPI, ce qui amènerait un total de 585 élèves au total.

Au total une projection de 145 places permettrait de proposer une place en accueil de loisirs périscolaire à 25% des enfants scolarisés.

En ce qui concerne le calendrier prévisionnel, le dépôt du permis de construire a été effectué fin 2020 et obtenu le 8 mars 2021. Les travaux devraient démarrer en juillet 2021 pour une durée de 18 mois. La livraison est prévue dans l'idéale en janvier 2023.

Le coût total prévisionnel de l'opération pour l'extension de la structure périscolaire à Ingwiller, portée par la communauté de communes sous sa maîtrise d'ouvrage, s'élève à 2 210 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses € HT		Recettes estimées € HT	
Travaux Périscolaire	1 700 000	DETR 1	374 700
Maîtrise d'œuvre	265 000	DETR 2	-
AMO	5 000	FSIL	-
Contrôle technique	30 000	CeA Fonds de développement et d'Attractivité	442 000
Mission SPS	30 000	Région	200 000
Levés topographiques	10 000	CAF	478 500
Divers	170 000	Communauté de Communes	714 800
TOTAL	2 210 000 €	TOTAL	2 210 000 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, une aide financière de 442 000 € pour le périscolaire d'Ingwiller, soit 20% de l'assiette éligible qui s'élève à 2 210 000 € HT, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

b) Présentation du projet d'extension de l'accueil périscolaire à Obermodern-Zutzendorf

L'accueil de loisirs périscolaire d'Obermodern a un agrément de 62 places auquel se rajoute une cantine « annexe provisoire » à Kirrwiller de 30 places. L'école compte 328 élèves.

Au total une projection de 120 places permettrait de proposer une place en accueil de loisirs périscolaire à 36,5% d'enfants scolarisés.

En ce qui concerne le calendrier prévisionnel, le dépôt du permis de construire a été effectué fin 2020 et obtenu le 9 mars 2021. Les travaux devraient démarrer en juin 2021 pour une durée de 15 mois. La livraison est prévue dans l'idéale en septembre 2022.

Le coût total prévisionnel de l'opération pour l'extension de la structure périscolaire à Obermodern-Zutzendorf, portée par la Communauté de Communes sous sa maîtrise d'ouvrage, s'élève à 1 904 500 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses € HT		Recettes estimées € HT	
Travaux Périscolaire	1 465 000	DETR 1	546 700
Maîtrise d'œuvre	228 000	DETR 2	-
AMO	5 000	FSIL	-
Contrôle technique	25 000	CeA Fonds de développement et d'Attractivité	380 900
Mission SPS	25 000	Région	200 000
Levés topographiques	10 000	CAF	396 000
Divers	146 500	Communauté de Communes	380 900
TOTAL	1 904 500 €	TOTAL	1 904 500 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, une aide financière de 380 900 € pour le périscolaire d'Obermodern-Zutzendorf, soit 20% de l'assiette éligible qui s'élève à 1 904 500 € HT, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

2. Les engagements de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre

La Collectivité européenne Alsace a soumis au porteur de projet 6 engagements réciproques :

1. Construire un projet éducatif ;
2. Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternelles ;
3. Construire un programme partenarial d'actions et d'animation de soutien à la parentalité ;
4. Construire une offre de service pour lever les freins à l'emploi ;
5. Travailler sur un système de tarification sociale ;
6. Travailler sur une approche plus inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfant en situation de handicap.

La Communauté de Communes intervient déjà dans l'ensemble de ces six domaines et s'engage à approfondir :

- La mise en place d'un projet éducatif autour du bilinguisme (alsacien et allemand) en lien avec les compétences de la Collectivité européenne Alsace ;
- Le développement des cheminements doux autour des futurs sites scolaires et périscolaires ;
- L'optimisation des transports desservant les différentes structures scolaires et périscolaires.

Pour conclure ses engagements, la Communauté de Communes s'engage à financer le projet de structures périscolaires et extrascolaires ainsi que son fonctionnement.

3. Les engagements des Communes d'implantation :

Les Communes d'Ingwiller et d'Obermodern-Zutzendorf accueillent les projets de construction et s'engagent à :

- Mettre à disposition de la Communauté de Communes, à titre gratuit, du foncier viabilisé et constructible en vue de permettre l'extension de l'accueil périscolaire intercommunale et prendra toute délibération utile avant l'ouverture de chantier ;
- Dans la limite de ses compétences, participer au projet de développement des structures scolaires et périscolaires intercommunales porté par la Communauté de Communes et faciliter sa mise en œuvre, y compris pour les engagements de la Communauté de Communes ;
- Aménager et améliorer l'accessibilité au site d'implantation du projet ;
- Mettre à disposition et faciliter l'accès aux équipements présents sur site pour l'organisation de rencontres sportives ou d'événements ;
- Développer une réflexion sur le devenir des sites vacants suite à la fermeture des écoles/périscolaires existants sur leur ban communal ;
- Mener une réflexion pour optimiser les déplacements de transports scolaires en ajustant les horaires des structures pour réduire les circuits et temps de trajets des enfants.

Les crédits seront prélevés sur le programme P063, opération O010, tranche T06, chapitre 204, nature 2324, fonction 331.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) au renforcement de l'attractivité du territoire d'Action Ouest à travers la création de deux structures périscolaires à Ingwiller et à Obermodern-Zutzendorf portée par la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre ;
- De mobiliser l'ingénierie de la CeA en faveur de ces projets, notamment dans les domaines de la famille, de l'enfance, de l'éducation, du sport et de la jeunesse ;
- D'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 442 000 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre pour la création d'une structure périscolaire à Ingwiller et représentant 20% de l'assiette éligible qui s'élève à 2 210 000 € HT ;
- D'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 380 900 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre pour la création d'une structure périscolaire à Obermodern-Zutzendorf et représentant 20% de l'assiette éligible qui s'élève à 1 904 500 € HT ;
- D'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la Collectivité européenne Alsace, la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre et les Communes d'Ingwiller et d'Obermodern-Zutzendorf pour les deux projets de création de structures périscolaires précité, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à signer cette convention ;

- D'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Collectivité européenne Alsace, la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre, pour permettre le versement des deux subventions précitées, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY